

Mis en ligne le : 27/06/2023  
Sur www.plouedern.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 20 juin 2023

Délibération N° : 2023/06/20/03

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le quatorze juin, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARULT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS.

Absents et excusés : Mme MAREC-PRIGENT (pouvoir à M. QUÉDEC), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Céline TANGUY.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

## **MAISON DES AÎNÉS : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE BREST MÉTROPOLE HABITAT ET LA COMMUNE DE PLOUÉDERN**

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle qu'afin d'assurer la cohésion des futurs prestataires des marchés de travaux et de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures, de passation des marchés concernant l'opération Mixte rue du Verger pour le projet de maison des aînés, la commune de Plouédern et Brest Métropole Habitat souhaitent passer un groupement de commande en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties pour définir les modalités de fonctionnement du groupement et qu'une commission d'appel d'offres de groupement doit être instaurée.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Décide de mettre en place un groupement de commandes avec Brest Métropole Habitat dans le cadre de la passation des marchés de travaux relatifs à l'opération Mixte rue du Verger pour le projet de maison des aînés,

Accepte que Brest Métropole Habitat soit coordonnateur du groupement de commande,

Accepte les termes de la convention,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande relative à l'opération mixte rue du Verger pour le projet de maison des aînés,

Autorise Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter la convention de groupement relative et les marchés de travaux relatifs à l'opération mixte rue du Verger pour le projet de maison des aînés,

Dit que les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice en cours,

Accepte les frais prévus dans la convention de groupement de commande,

Mis en ligne le : 27/06/2023  
Sur [www.plouedern.fr](http://www.plouedern.fr)

Délibération N° : 2023/06/20/03

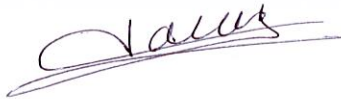
---

Décide que le Directeur Général de Brest Métropole Habitat ou son représentant sera président de la commission d'appel d'offres du groupement,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Autorise le coordonnateur du groupement à procéder à la signature et la notification des marchés ou accords-cadres, de leurs avenants prévus dans l'article III de la présente convention au nom de la commune.

La Secrétaire de séance,  
Céline TANGUY



Le Maire,  
Bernard GOALEC

